



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 février 2019
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 13 février 2019, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que sous les auspices de la Guinée équatoriale, qui assure la présidence du Conseil de sécurité en février 2019, un débat public sera organisé le 27 février 2019 sur le thème suivant : « Faire taire les armes en Afrique : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ».

Pour orienter ce débat, la Guinée équatoriale a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
de la Guinée équatoriale
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Job Obiang **Esono Mbengono**



**Annexe à la lettre datée du 13 février 2019 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Guinée équatoriale
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Note de cadrage à l'intention du débat de haut niveau
du Conseil de sécurité qui se tiendra le 27 février 2019
sur le thème : « Faire taire les armes en Afrique :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales »**

I. Contexte

1. Par la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés « à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, à faire de la paix une réalité pour toutes [les] populations et à débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits, et à prévenir le génocide ». Ils se sont en outre engagés à « ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020 ».

2. Les États membres de l'Union africaine ont créé l'Architecture africaine de paix et de sécurité en 2002 pour apporter une réponse structurelle à long terme aux défis que rencontrent la paix et la sécurité sur le continent africain. Grâce à ce dispositif, l'Union africaine et les organisations sous-régionales ont accès à des instruments qui leur apportent une aide à la prévention, à la médiation et à la résolution des conflits.

3. Tel est l'objectif premier qui guide l'action de l'Union africaine au service de la paix et de la sécurité en Afrique et à l'appui de la réalisation de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, cadre stratégique de l'organisation pour une croissance sans exclusion et un développement durable qui s'inscrit dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la thématique de la pérennisation de la paix de l'ONU.

II. Thème du débat

4. Il est vrai que des progrès ont été réalisés sur les plans de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. Bon nombre des conflits de longue durée qui ont dévasté le continent ont été résolus. L'Union africaine et ses mécanismes régionaux sont également mieux équipés pour faire face aux situations de conflit et de crise que connaît le continent. Cela a certainement contribué à améliorer la paix et la stabilité et à créer des conditions favorables à la croissance et au développement de l'Afrique au cours de la dernière décennie.

5. Cependant, certaines parties de l'Afrique demeurent en proie à des conflits, et de nouveaux obstacles à la paix et la sécurité ont fait leur apparition. Il est nécessaire d'examiner les facteurs sociaux, économiques et politiques qui poussent des groupes et des populations à recourir aux armes. Il ne fait aucun doute que, pour avoir une incidence, l'action collective en faveur du désarmement doit tenir compte des préoccupations des populations concernées en matière de sécurité et de développement et leur offrir des options viables pour les empêcher de s'engager sur

la voie de la criminalité ou d'autres activités illégales. La propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme en Afrique et les crises qu'ils provoquent sur le plan humanitaire et sur celui des droits de la personne constituent une grave menace pour le continent.

6. Dans les pays qui sortent d'un conflit, la fragilité de l'État et la faiblesse des institutions accroissent le risque de rechute dans un nouveau cycle de conflit et de violence. « Faire taire les armes » représente un objectif politique ambitieux qui vise à assurer la paix, la sécurité et le développement sur l'ensemble du continent. Le fait que certaines zones frontalières sont mal délimitées peut être source de conflits, en particulier lorsque ces zones sont riches en ressources naturelles.

7. En conséquence, la feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 a été adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa 648^e réunion, puis entérinée lors du 28^e Sommet de l'Union.

8. Néanmoins, pour que des progrès significatifs puissent être réalisés, il est essentiel que les États membres s'approprient la feuille de route et se mobilisent. À cet égard, il est indispensable de remédier aux causes profondes des conflits en assurant la bonne gouvernance, le respect des droits de la personne et la participation de l'ensemble de la population, notamment des femmes et des jeunes, ce dont le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a dûment pris acte dans les conclusions de sa 430^e réunion, qui portait sur le thème : « Faire taire les armes : conditions préalables à l'avènement d'une Afrique exempte de conflits d'ici à 2020 ».

9. L'Union africaine a déjà conscience de la nécessité de renforcer tous les outils existants de diplomatie préventive, notamment le Groupe des Sages et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, et d'assurer une réaction immédiate en cas de besoin. Bien que des progrès aient été accomplis dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire pour rendre pleinement opérationnelle l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en particulier la Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide.

10. « Faire taire les armes en Afrique » était l'un des points à l'ordre du jour de la 12^e réunion consultative annuelle conjointe du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU, tenue à New York en juillet 2018. Cette réunion organisée selon la formule Arria en octobre par la Guinée équatoriale, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et la Mission d'observation de l'Union africaine et coparrainée par la Bolivie (État plurinational de), la Chine, la France, le Kazakhstan, le Koweït, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne et la Suède a également permis d'examiner les défis et perspectives liés à l'objectif consistant à débarrasser le continent des conflits et de réfléchir aux moyens d'exploiter au mieux le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour aider l'Afrique à faire des progrès concrets en ce sens. Le présent débat public de haut niveau vise à tirer parti de ces discussions et à explorer plus avant la possibilité de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération dans ce domaine.

11. Le flux illicite incessant d'armes, en particulier d'armes légères et de petit calibre, vers des acteurs non étatiques contribue de façon notable à exacerber l'insécurité et la violence dans de nombreuses régions du continent, mettant à mal la cohésion sociale, le développement socioéconomique et le bon fonctionnement des institutions.

III. Questions à débattre

12. Plusieurs grandes questions seront débattues au cours du débat de haut niveau :

a) Quelles sont les principales menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité du continent africain ? Que faire pour préserver les acquis obtenus ces dernières années à cet égard et pour faire face aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité en Afrique ?

b) Comment assurer, sur le continent africain, une gouvernance efficace et un développement réel, avec la participation de tous, y compris des femmes et des jeunes, et de façon à garantir la primauté du droit, favoriser une meilleure gestion de la diversité et des ressources, encourager une croissance sans exclusive et réduire les inégalités en remédiant aux causes profondes des conflits ?

c) Que faire pour compléter la panoplie d'outils dont disposent l'Union africaine et ses mécanismes régionaux pour prévenir, gérer et régler les conflits ?

d) Comment mettre à profit le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU pour aider l'Afrique à atteindre l'objectif ambitieux de « faire taire les armes » ?

e) Alors que se rapproche l'échéance de 2020 fixée par l'Union africaine pour « faire taire les armes en Afrique » et qu'il reste tant à faire, comment peut-on évaluer les progrès accomplis et comment l'Union africaine peut-elle revoir ses objectifs et priorités pour « faire taire les armes en Afrique » après 2020 ?

IV. Intervenants

13. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée équatoriale, Simeon Oyono Esono Angue, présidera le débat de haut niveau. Les intervenants ci-après seront invités à s'exprimer sur le thème du débat :

a) La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ;

b) Le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'objectif de faire taire les armes en Afrique, Ramtane Lamamra ;

c) Le fondateur et directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Vasu Gounden.

V. Document final

14. La présidence a l'intention de proposer un projet de résolution sur l'objectif de « faire taire les armes en Afrique », pour adoption à l'ouverture du débat de haut niveau.